



**Avis public
Entrée en vigueur**

Règlement 2019-337 modifiant le règlement 2014-261 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour la rue Jean-Paul-Guité concernant le nombre de logements par bâtiment et le nombre de chambres par logement autorisé

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

le règlement 2019-337 entrera en vigueur conformément à la loi à la date de publication de cet avis .

Donné à Carleton-sur-Mer, le 29 novembre 2019

Antoine Audet
Directeur général et greffier
(Publication site internet le 29 novembre 2019)